

pas d'appuyer le changement proposé par le ministre. Je crois que l'homosexualité ou les actes qui en relèvent, entre hommes qui y consentent, si blessants soient-ils, mérite néanmoins, de la part des hommes et des femmes civilisés, compassion et compréhension. A mon avis, c'est dans cette perspective que le bill se présente.

En ce qui concerne le contrôle des fusils, le journal de la National Rifle Association publiait l'autre jour un message à la veuve de feu le Président John Kennedy pour lui dire que ses membres avaient regretté sa mort; elle commentait ensuite les dispositions constitutionnelles des États-Unis à l'égard des armes légères. Je ne crois pas qu'il existe d'illustration plus sombre de l'aveuglement d'un groupe de pression.

A mon avis, les modifications proposées sont essentielles. Je suis heureux que les dispositions du bill à l'étude diffèrent quelque peu de celles que contenait l'ancien bill n° C-195. Certaines dispositions que j'aurais aimé y voir ne figurent pas dans le bill. J'aurais espéré qu'on donnât suite à l'étude du comité de la justice et des questions juridiques sur les tables d'écoute et l'espionnage électronique. Je comprends pourquoi on ne l'a pas fait, mais il faudra bientôt saisir le Parlement de ce problème. La prolifération de systèmes d'espionnage, sans autorisation légale ou judiciaire, me paraît des plus offensantes. J'espère que le gouvernement fera pression auprès du comité de la justice et des questions juridiques pour qu'il termine son étude de la question et que la Chambre sera bientôt saisie d'une autre modification au Code criminel qui condamne ce genre d'activités.

Dans son discours, le ministre a fait ressortir à juste titre, je pense, l'aspect des droits humains au code criminel. J'espère qu'au cours des nombreuses visites qu'il rendra aux avocats du pays qui manifestent des penchants conservateurs—au sens littéral—afin de s'entretenir avec eux de la réforme de la loi, il réussira à les convaincre du droit traditionnel que possèdent les gens, de fait ce droit est plus que traditionnel, à obtenir les services d'un avocat. Cela m'ennuie d'avoir à inviter si souvent le Barreau à accepter cette responsabilité qui fait depuis si longtemps partie de sa tradition. Personne ne devrait être obligé de solliciter des consultations. Lorsque le ministre prendra la parole devant l'Association du Barreau canadien, j'espère qu'il soulignera l'importance pour elle d'assumer sa responsabilité dans ce domaine, même si ceux qui assistent aux séances de l'Association le font ordinairement volontiers. Je crois tout de

[M. Fairweather.]

même qu'il incombe aux avocats de remplir leur devoir sous ce rapport. Les programmes d'assistance judiciaire établis dans certaines provinces s'occupent de cette question, dans certaines mieux que dans d'autres, mais il y a encore des lacunes auxquelles il faut remédier.

Je n'ai peut-être pas présenté des arguments philosophiques à l'appui des divers articles auxquels on s'opposerait par scrupule de conscience. Je partage le point de vue de nombreux membres de mon parti qui estiment qu'il aurait été plus facile de discuter séparément des quatre principaux aspects du projet de loi et de voter librement. Mais cela ne m'empêche nullement de dire que j'appuie cette mesure.

J'avais prévenu la Chambre de mes doutes sur une question, celle des loteries. J'ai des doutes parce que j'ai visité divers pays qui ont des loteries d'État. C'est une caractéristique éminemment déplaisante de leur vie nationale et une bien pauvre formule de recueillir des fonds. Ainsi, la loterie irlandaise remet aux hôpitaux irlandais une très faible partie de ses recettes, environ 12 p. 100, sauf erreur. A mon avis, cela apporte à ce merveilleux pays une mauvaise réputation dans le monde, tout comme les loteries nationales de tant d'autres pays. Si l'État a besoin de fonds pour l'instruction publique et les hôpitaux, le moyen moral de les recueillir est à mon avis une imposition équitable. J'estime que tenter d'obtenir des fonds de cette manière ternit le prestige de ce pays. Même si j'éprouve de tels sentiments, je ne m'opposerais pas aux modifications importantes que renferme ce projet de loi.

• (4.20 p.m.)

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, nul ne peut manquer d'être impressionné par le ton sérieux du débat. Certains députés ont déjà eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient du bill.

Des membres de mon parti partagent les opinions du député d'Hamilton Mountain (M. Sullivan) qui a pris la parole vendredi. Je suis contente de vivre dans un pays où l'on peut, comme l'a fait le député d'Hamilton Mountain et d'autres, dire ce qu'on pense à propos des articles d'un projet de loi d'une façon telle que ses mandants connaissent parfaitement son attitude. Je ne puis, hélas, partager l'avis du très hon. représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) selon lequel les députés sont muselés et ne peuvent dire ce qu'ils pensent à propos de la mesure.

Notre chef a fait connaître l'attitude générale du caucus NPD envers cette mesure. Divers membres de notre parti traiteront en